

# PROCÈS-VERBAL DU PREMIER CONSEIL D'ÉCOLE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

Début de la séance à 17H45

## 1. Présentation des membres du conseil d'école

- **Signature de la feuille d'émargement par les membres présents**
- **Résultat des élections des représentants des parents d'élèves**

60,10 % de participation cette année (63,48 % l'an dernier). Les 15 titulaires ainsi que les 7 suppléants de l'association API sont donc élus et ils représenteront tous les parents d'élèves aux trois conseils d'école.

## 2. Présentation des projets et actions sur le temps scolaire

- **Bilan rentrée : effectifs, organisation pédagogique**

La rentrée 2019 s'est bien déroulée pour les 364 élèves inscrits à ce jour et répartis dans 15 classes : 3 CP, 3 CE1, 3 CE2, 3 CM1 et 3 CM2.

- **RASED et Pôle Ressource : présentation, mission, fonctionnement**

Le Pôle Ressource de circonscription de Colomiers travaille la question de la difficulté scolaire à l'échelle de la circonscription.

Il est composé de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, des conseillères pédagogiques de circonscription, des quatre référentes de scolarité, des quatre psychologues (ayant chacune un secteur de la circonscription), d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique et d'une enseignante spécialisée à dominante rééducative (intervenant majoritairement sur les écoles maternelles pour la première et sur les écoles élémentaires classées « politique de la ville » pour la seconde). Il peut s'entourer de personnes dont les compétences permettent de répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école.

Ce pôle ressource décide des priorités d'action du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté).

Il conseille les enseignants sur les cas particuliers d'élèves, il contribue à l'analyse des besoins des enseignants et propose les formations à mettre en œuvre au plan de formation de circonscription et départemental. Il se réunit une fois par période.

Une nouvelle psychologue scolaire vient d'être nommée sur l'école cette semaine.

- **Règlement intérieur : vote**

Le règlement a été communiqué à la tête de liste des représentants des parents d'élèves quinze jours auparavant pour permettre une lecture préalable, les seuls changements apportés concernent l'utilisation du portable ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques (montre connectée, tablette...) à l'école - déjà présenté lors du troisième conseil d'école de l'an dernier - et la charte de la laïcité rajoutée en annexe au règlement - envoyée elle aussi quinze jours avant aux parents élus - .

**Vote** : le règlement intérieur est voté à l'unanimité par les membres du conseil d'école. Il est affiché sur la porte de l'école, mais aussi imprimé et remis aux nouveaux arrivants pour signature lors de l'inscription des élèves. Dans le but de limiter les photocopies, un seul exemplaire est remis aux parents pour la durée de la scolarité de leurs enfants, seules les modifications sont à nouveau diffusées pour signatures.

- **PPMS : exercices, information aux parents**

L'école a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs, il est réactualisé chaque année et des exercices d'entraînement doivent avoir lieu annuellement.

Cette année, il est demandé aux écoles d'effectuer deux exercices concernant le PPMS. Un ayant pour thème « attentat-intrusion » qui devait être réalisé le 10 octobre au niveau national. Il s'est très bien déroulé. Les élèves et les enseignants avaient été informés, car l'objectif principal est de préparer aussi bien les élèves que les adultes à réagir en cas de situation problème, de s'entraîner et d'acquérir des réflexes citoyens.

Rappel : un guide des parents d'élèves a été publié en 2016 à ce sujet et est consultable sur le site : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).

Le second exercice PPMS devra avoir lieu entre janvier et mars et aura pour scénario la tempête qui est le risque majeur encouru pour l'école. Les parents seront informés par voie d'affichage et pourront être invités à y participer s'ils le souhaitent.

- **Projet d'école : axes, enseignement des langues, APC**

**Intitulé du projet d'école :**

**Devenir citoyen dans un climat serein et bienveillant : être acteur dans les apprentissages, coopérer, se respecter, accepter les différences et mettre en valeur les réussites**

**Trois axes prioritaires**

- **Agir sur le climat scolaire** en coopérant au sein de l'équipe enseignante, avec les partenaires, avec des projets communs (en lien avec le PEDT - Projet Éducatif Du Territoire - et l'ALAE) et à travers des conseils d'élèves et en agissant dans un cadre protecteur et bienveillant à travers les règles et les lois (en lien avec l'ALAE), en adoptant des stratégies d'accueil pour tous et en étant acteur dans le parcours citoyen.
- **Assurer la continuité des enseignements** en construisant de véritables liaisons inter et intra-cycles (GS/CP, ..., CM2/6<sup>ème</sup>).
- **Favoriser la réussite de chacun** en mettant en place des outils communs permettant d'évaluer précisément les réussites des élèves pour mettre en place une pédagogie différenciée, en construisant et mettant en place le PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle) et en concevant l'erreur comme une étape nécessaire pour apprendre et améliorer ainsi la confiance en soi.

**Enseignement des langues**

L'anglais est enseigné dans toutes les classes de l'école à raison de 30 minutes par semaine pour les classes de CP, 60 minutes pour les CE et 90 minutes pour les CM.

**APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)**

Les séances ont lieu les mardis et jeudis de 11h30 à 12h00 ou 12h15 selon les classes, elles concernent soit une **reprise des situations d'apprentissage** proposées durant les 24 heures de classe, soit une **anticipation** : préparation des apprentissages qui seront réalisés ultérieurement durant les 24 heures de classe, soit une **aide au travail personnel**, soit la **mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école**, le cas échéant en lien avec le PEDT en fonction du choix des enseignants par rapport aux besoins des élèves.

Une priorité est donnée aux remédiations en lecture et en mathématiques. Tous les élèves du cycle 3 participeront à des ateliers/débats autour du harcèlement cette année.

Cette organisation est uniformisée sur toutes les écoles de Colomiers. Ces activités ne sont pas obligatoires, les enseignants le proposent et les parents ont le choix de l'accepter ou non. Ils doivent néanmoins penser à l'intérêt de leur enfant.

- **Coopérative scolaire**

L'adhésion à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) apporte à l'école une assurance, un accès à un outil de comptabilité informatisé et fiable, ainsi que diverses ressources mises à la disposition des enseignants et l'abonnement à une revue.

Le solde de la coopérative scolaire en ce début d'année s'élevait à 1305,44 €. La participation volontaire des familles a rapporté 2875 € à ce jour. La cotisation à l'OCCE a coûté 896,80 €. L'achat de jeux pour la cour de récréation est prévu et une participation aux projets de classes de 8 €/élève est envisageable.

### 3. Présentation des projets et actions sur le temps périscolaire (ALAE)

- **Présentation du nouveau directeur de l'ALAE**

M. De Clercq Patrick qui vient de prendre ses fonctions le 4 novembre assure qu'il va s'inscrire dans la continuité du travail et de la coopération existants sur l'école.

- **Semaine Internationale des Droits de l'enfant du 18 au 22 novembre 2019**

Cette année encore, l'ALAE George Sand se joint à la ville de Colomiers et à l'UNICEF pour la semaine internationale des droits de l'enfant.

De nombreuses manifestations auront lieu pour cette occasion sur la commune. Pour fêter les 30 ans de l'UNICEF, l'ALAE George Sand est à l'initiative de deux actions.

La première est un projet vidéo inter-ALAE. Le logo de l'UNICEF circulera dans les ALAE participants pour la réalisation d'une vidéo mettant en avant les droits de l'enfant pour ensuite en faire la projection à tour de rôle.

La seconde action est une récolte de fournitures scolaires neuves pour une association caritative. Le groupe d'enfants aura pour mission d'élaborer des affiches de communication et des flyers à destination des familles. Ils auront aussi à charge la fabrication d'une boîte de collecte. Les enfants assureront la permanence de leur point de collecte de fournitures scolaires sur le temps d'accueil ALAE du soir.

Ses deux actions ont pour but de sensibiliser les enfants sur les droits dont ils bénéficient par rapport aux conditions de certains pays.

- **Actions écocitoyennes**

Nous mettons cette année en avant le travail autour de la citoyenneté et du développement durable. Deux notions cruciales dans le monde actuel où les notions d'écologie et de préservation de l'environnement sont au cœur de toutes les réflexions.

Nous désirons développer ces notions pour permettre à l'enfant de se construire en tant que citoyen.

Actions menées cette année sur l'ALAE :

- Tri au niveau du self (brigade du tri)

- Par période nous mettons en place une action écocitoyenne (1<sup>ère</sup> période : confection de poubelles de tri sur tous les lieux ALAÉ)
- Mise en place de projets en utilisant du matériel de récupération.

#### 4. Présentation des projets et actions communs école/ALAÉ/PEDT/DRMHL

- **La citoyenneté et le climat scolaire : les messages clairs**

Ces deux axes sont communs aux projets d'école et de l'ALAÉ ainsi qu'à celui du PEDT et sont au cœur de tous les projets et actions collectifs tout au long de l'année.

Le lien entre les animateurs et les enseignants ainsi qu'entre les deux directions et la responsable de la DRMHL est quotidien et a pour objectif principal le bien-être des enfants et leur sécurité. De leur côté, les élèves sont investis dans leur vie à l'école, ils sont souriants, respectueux des adultes et volontaires pour participer et/ou proposer des activités.

**Les messages clairs** : c'est un moyen de résoudre les petits conflits qui opposent parfois les élèves, c'est une manière de trouver entre enfants une solution à leurs problèmes par la parole. Lorsqu'un enfant est mécontent, il demande à la personne qui l'a blessé de l'écouter en lui disant qu'il a un message clair à lui faire. « Ce que tu m'as fait m'a fait souffrir et je vais te faire un message clair ».

« Quand tu... » J'explique ce qu'il s'est passé.

« Ça m'a... » J'explique avec des mots les émotions et les sentiments que j'ai ressentis.

« Est-ce que tu as compris ? » Je demande à la personne qui m'a blessé si le message est clair et si elle est d'accord pour ne plus recommencer ou s'excuser.

« Maintenant, la prochaine fois... » Après avoir vérifié que l'autre a bien compris le message, je peux lui expliquer ce que j'attends de lui ou il peut lui aussi proposer une solution pour régler le problème.

Exemple de message clair : « Quand tu me surnommes « Fifi le castor » à cause de mes dents, ça me met en colère. J'aimerais que tu arrêtes. Est-ce que tu as compris ? » « Oui j'ai compris, pardon, je ne recommencerai plus. »

Un conseil de délégués a eu lieu le 5 novembre à ce sujet pour que les élèves délégués relaient le message dans toutes les classes. Un affichage dans le hall de l'école, réalisé par l'ALAÉ, est visible de la cour de récréation.

Nous espérons que tous les parents tiendront le même discours à leurs enfants et nous soutiendrons dans cette démarche de régulation des conflits par la non-violence.

- **Ma classe rangée, mon école propre, tout le monde travaille mieux**

Ce projet, qui concerne l'ensemble des écoles de Colomiers, sera de nouveau présenté dans chaque classe par la responsable du service MHL et la directrice de l'école. Il est en place depuis 2016, mais il nécessite des rappels réguliers. L'objectif de cette démarche citoyenne est de sensibiliser tous les acteurs et utilisateurs des lieux au respect de la propreté et du travail de chacun.

- **La fête de l'UNICEF**

Elle aura lieu le dernier jour de la Semaine Internationale des Droits de l'Enfant, le vendredi 22 novembre 2019 de 16h15 à 18h00.

- Vente d'objets et de gâteaux au profit de l'UNICEF (école)

- Expositions dans le hall (ALAÉ + école)
- Projection de la vidéo inter-ALAÉ (ALAÉ)
- Collecte de fournitures scolaires neuves (ALAÉ)

- **Les fêtes de Noël et de fin d'année**

La fête de Noël se déroulera sur le même principe que celle de fin d'année (ateliers et jeux) le mardi 17 décembre 2019 de 16h15 à 18h00 avec un goûter collectif partagé en moment convivial.

Ces deux moments festifs feront l'objet de réunions informelles pour l'organisation et les modalités, en partenariat école/ALAÉ/DRMHL/parents d'élèves.

## 5. Discussion sur l'aménagement des locaux

L'élue fait un rappel sur les réalisations entreprises suite aux demandes précédentes : mise aux normes du panneau du dépose-minute, aménagement de la première place du dépose-minute en places de stationnement pour deux roues et étude en cours pour l'installation de ralentisseurs.

- **Raccordement à la fibre**

Les parents interrogent l'élue présente pour savoir où en est la Mairie dans ses démarches et si le raccordement à la fibre est en voie de résolution.

Mme Clouscard-Martinato rappelle que cela ne relève pas de la compétence de la Mairie et qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise volonté de la part de la Municipalité. L'opérateur est informé et cherche une solution à proposer.

- **Sens de circulation sur le parking et matérialisation**

Sur la plaquette « Comment venir à l'école ? » fournie par la Mairie, il est indiqué un sens de circulation sur le parking. Les parents demandent s'il serait possible de matérialiser sur la signalisation horizontale et verticale « **sens unique voiture** ».

La demande sera faite par l'élue à Toulouse Métropole.

- **Dernière place de l'arrêt minute et passage piéton**

Sur la zone Arrêt minute, est-il possible de rajouter, comme cela a été le cas au début de la zone, des bornes à l'arrière de la dernière place de stationnement afin que lorsque les voitures reculent, elles n'empiètent pas sur le passage piéton ?

L'élue demandera à Toulouse Métropole de mettre un mobilier urbain.


- **Mise en place du service minimum d'accueil**

Est-ce que la Mairie envisage pour cette nouvelle année scolaire la mise en place d'un service minimum ? La question a déjà été abordée lors d'un précédent conseil d'école et la réponse de la Mairie est toujours la même, cela n'est pas prévu.

La séance est levée à 19H20.

M. BEAUDRIER

Secrétaire de séance



Mme NOUGÉ

Directrice de l'école

